

Le premier Prix Nobel de la Paix (1901)

Candidatures d'Henry Dunant, de Gustave Moynier et du Comité international de la Croix-Rouge

par

ANDRÉ DURAND

Il y a cent ans, le Prix Nobel de la Paix fut attribué conjointement à Henry Dunant et à Frédéric Passy, rendant ainsi hommage à deux aspects conjugués de la lutte contre la guerre, l'atténuation de ses effets par la création du Mouvement de la Croix-Rouge, et l'abolition de ses causes par la propagation des idées pacifistes. C'était la première fois que cette prestigieuse distinction était dévolue. La deuxième moitié du XIX^e siècle avait vu se développer les sociétés de la paix et les organisations humanitaires. On peut imaginer l'embaras du comité du Parlement norvégien (*Storting*), chargé de l'attribution du Prix, devant le nombre et la qualité des candidats, qui tous, à des titres divers, auraient mérité d'être nommés. Le Comité international de la Croix-Rouge se présenta également, à titre collectif, la même année qu'Henry Dunant, tandis que Gustave Moynier fit à son tour acte de candidature lors des années suivantes. Nous examinerons ci-après les circonstances qui ont entouré ces diverses présentations.

Dans sa séance du 13 février 1901, le CICR, ayant appris par la presse qu'Henry Dunant était candidat au Prix Nobel de la Paix, se posa la question de savoir s'il y avait lieu de présenter la candidature de Gustave Moynier ou celle du Comité international. Le Comité

ANDRÉ DURAND, ancien délégué du CICR, est l'auteur de *l'Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, De Sarajevo à Hiroshima*, Institut Henry-Dunant, Genève, 1978, et de plusieurs articles publiés dans la *Revue*.

s'arrêta à cette dernière proposition et décida de pressentir le professeur Alfred Martin, doyen de la faculté de droit de l'Université de Genève, pour le charger d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Comité Nobel du Parlement norvégien, et chargea Paul Des Gouttes, secrétaire général du CICR, de voir à ce sujet Alphonse Dunant, le secrétaire-adjoint du Département politique fédéral à Berne¹.

Alfred Nobel était mort le 10 décembre 1896 à San Remo, à l'âge de 63 ans. Les stipulations de son testament, daté du 27 novembre 1895, furent rapidement connues. En substance, le grand industriel suédois consacrait les revenus de sa fortune à la fondation de cinq prix internationaux, destinés à récompenser les travaux les plus utiles à l'humanité dans les domaines de la physique, de la chimie, de la physiologie ou de la médecine, et de la littérature ; en cinquième lieu, il devait honorer « la personnalité qui aurait le plus ou le mieux contribué au rapprochement des peuples, à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, à la réunion et à la propagation des congrès pour la paix ». Ces dernières dispositions constituaient le prix Nobel de la Paix².

La publication des clauses du testament eut un grand retentissement dans les milieux pacifistes, qui y virent un encouragement, tant moral que matériel, à leur action. *L'Almanach de la Paix* pour 1898, organe de l'Association de la Paix par le Droit (imprimé en 1897), annonçait la nouvelle en grandes capitales :

UN MILLIONNAIRE DIGNE DE SA FORTUNE.

L'article énonçait le montant du Prix, estimé à 300 000 francs, et présentait aussitôt une liste de candidats, dans l'ordre : « *L'Almanach de la Paix* fait des vœux pour que le premier bénéficiaire d'un tel prix soit Frédéric Passy, qui est incontestablement l'homme du monde ayant fait le plus et le mieux pour le développement de l'esprit de paix. Et combien d'autres candidats pourront se presser pour le Prix

¹ Ministère des Affaires étrangères suisse — Alphonse Dunant (1869-1944), fils du conseiller d'État genevois Albert Dunant, était un cousin éloigné d'Henry Dunant.

² *Les Prix Nobel en 1901*, Imprimerie nationale, P. A. Norstedt et fils, Stockholm, 1904. Le Prix Nobel de la Paix est attribué par le Comité Nobel du Parlement norvégien (*Storting*).

des années suivantes : Élie Ducommun, Hodgon Pratt, Evans Darby, Frédéric Bajer, Moneta, Miss P. H. Peckover, la Baronne von Suttner, etc., etc.»³

On ne connaissait encore à cette date que les directives générales du legs Nobel. Il fallut attendre encore quelques années pour régler certains problèmes de succession et mettre en place les différents organismes qui permettraient d'assurer la gestion et le fonctionnement des fondations créées à cet effet. Ce n'est qu'en 1900 que les modalités du Prix furent connues, les statuts communs aux cinq fondations et les règlements particuliers ayant été promulgués par ordonnance royale du 20 juin de cette même année.

Le CICR avait songé à faire appuyer sa candidature par le président de la Confédération suisse et par l'Institut de droit international. Mais le Conseil fédéral estima qu'il ne pouvait montrer de préférence pour tel ou tel candidat, sans léser éventuellement les autres⁴; quant à l'Institut de droit international, envisageant d'être lui-même candidat, il n'estimait pas pouvoir soutenir une autre candidature.

Remarquons que si la candidature de Dunant était soutenue par certains milieux pacifistes, il en est d'autres qui y faisaient objection. Ceux-là estimaient que la Croix-Rouge n'avait pas contribué, pour reprendre les termes du testament Nobel, «à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, à la réunion et à la propagation des congrès pour la paix». Quant à l'action pacifiste d'Henry Dunant, elle leur paraissait trop récente ou trop limitée en regard des travaux des pionniers du Mouvement, ou de ses principaux artisans. C'est ainsi que le pacifiste Alfred-Hermann Fried, éditeur de

³ Association de la Paix par le Droit, *Almanach de la Paix* pour 1898, Paris, 1897.

⁴ Alphonse Dunant à Paul Des Gouttes, 23 février 1901: «Mr. le Président de la Confédération ayant consulté le Conseil fédéral, cette Autorité a été d'avis qu'il ne lui appartenait pas de s'arroger un jugement dans cette question et qu'il y avait, dès lors, lieu pour elle de s'abstenir de toute démarche en faveur de tel ou tel concurrent. (...) Comme vous le voyez, le Conseil fédéral désire rester complètement neutre et laisser

au Comité norvégien le soin d'apprécier librement les mérites respectifs des institutions et personnes qui se sont mises sur les rangs pour obtenir le prix dont il s'agit.» Dans une lettre personnelle adressée à Paul Des Gouttes et datée du même jour, Alphonse Dunant précisait: «Si le Conseil fédéral l'avait fait pour vous, il n'y aurait pas eu de raison pour refuser sa recommandation à un autre candidat suisse.» Archives du CICR (ACICR), CR 99/o.

Die Friedens-Warte, faisait campagne dans cette revue contre la candidature d'Henry Dunant⁵. Même la baronne de Suttner⁶, dont l'influence avait déterminé Alfred Nobel dans la rédaction de son testament, et qui, depuis 1895, apportait à Henry Dunant le témoignage de son admiration et le réconfort de son amitié, donnait la préférence, au moins pour cette première nomination, au vétéran de la lutte pacifiste, Frédéric Passy. Pourtant, n'avait-elle pas écrit à Dunant, lorsqu'elle avait appris qu'il vivait retiré à Heiden, pour le féliciter et l'enrôler dans le camp des amis de la paix : « Ce qui me remplit d'une joie profonde, c'est d'avoir su par votre lettre et par l'article du *Rothe Kreuz* de Bern que vous êtes des nôtres, c'est à dire un pacifique, un ennemi de la guerre et du militarisme. Vous qui avez mis votre brûlante charité au service de l'humanité pour adoucir et prévenir les maux que la guerre lui inflige, vous seriez mille fois plus heureux encore si ces maux lui restaient épargnés à jamais. Mais ce n'est [que] par là qu'on pouvait commencer — votre mouvement a été le précurseur du nôtre. C'est

⁵ Dans un premier article paru dans la livraison de *Die Friedens-Warte* du 28 octobre 1901, soit avant la proclamation des résultats, Alfred-Hermann Fried conteste la qualification de Dunant pour le Prix Nobel : « Certes, Henry Dunant a passé tambour battant dans le camp des pacifistes ces dernières années ; toutefois, la portée de son action ne se situe pas dans la sphère du pacifisme, mais plutôt dans le fait qu'il a créé l'œuvre de la Croix-Rouge ; bien qu'il y ait tout lieu de reconnaître qu'elle signifie un immense pas en avant dans la société, celle-ci n'a pas le moindre rapport avec la notion de pacifisme. Bien au contraire, couronner Henry Dunant en lui décernant le Prix Nobel porterait un coup à l'idée de paix ; celle-ci veut faire cesser l'état de guerre et ne se contente pas d'atténuer, par une humanité toujours tardive, les dommages qu'elle cause. L'œuvre d'Henry Dunant présuppose la guerre et c'est pourquoi le Prix Nobel ne pourra jamais lui être attribué, car il doit l'être à celui qui « aurait travaillé le plus et le mieux à la fraternisation des peuples et à la suppression ou

à la diminution des armées permanentes ainsi qu'à la formation et à la propagation des congrès de la paix (...) comme le prescrit le texte du testament d'Alfred Nobel. » A.-H. Fried, *Die Friedens-Warte*, 3^e année, 26 octobre 1901, p. 141, Bibl. de l'ONU, Genève, fonds Suttner-Fried. (Traduction CICR). Après l'attribution du Prix, Fried, tout en reconnaissant que, grâce à l'action de Dunant, « l'on a pris conscience pour la première fois de la solidarité humaine, après de longs siècles de ténébreuse lutte », réitère son opposition. « Le fait d'attribuer le Prix Nobel à Dunant nous paraît non seulement comme une interprétation erronée des efforts que nous déployons, mais qui plus est, comme une annihilation directe, comme si l'on nous jetait le gant. » *Ibid.*, n° 39/40, 23 décembre 1901, p. 154. — Alfred-Hermann Fried reçut le Prix Nobel de la Paix en 1911, conjointement avec Tobias Michael Carel Asser.

⁶ Baronne Bertha de Suttner, fondatrice de la Société de la Paix autrichienne, Prix Nobel 1905.

ce que M^{gr} Freppel a compris. »⁷ Et Dunant ne lui a-t-il pas répondu, par sa lettre du 10 octobre 1895 : « C'est bien l'horreur de la guerre qui m'a inspiré l'Œuvre dont il m'a été donné d'être le fondateur. »⁸ Quant à l'institution de la Croix-Rouge, en dispensant selon sa devise la charité dans les combats, en s'efforçant de limiter les effets de la violence par l'action conjuguée de la morale et du droit, n'avait-elle pas ouvert la voie à l'internationalisme pacifique, et travaillé, selon le vœu d'Alfred Nobel, « pour l'œuvre de la fraternité des peuples »⁹. Dunant n'était pas le seul, sans doute, mais son antériorité, son engagement inconditionnel en faveur d'un humanitarisme actif, le qualifiaient au plus haut degré pour le premier Prix de la Paix.

Le CICR ne semble pas avoir fait de grands efforts pour obtenir le Prix. Peu habile au maniement de l'opinion publique, il ne fit rien de plus que de faire présenter sa candidature par le professeur Alfred Martin, avec, en annexe, l'envoi de 26 volumes et brochures (pour la plupart, des publications de Gustave Moynier) et d'un prospectus de trois pages qui donnait une image résumée et édulcorée de sa structure et de son activité¹⁰. Aucune campagne de presse ne vint appuyer sa présentation. Dunant, au contraire, retrouvant alors le dynamisme qui l'avait animé lors de la campagne de promotion en faveur de la Croix-Rouge naissante en 1863, pouvait compter sur le dévouement de fidèles amis, de publicistes et de groupements divers — Rudolf Müller en Allemagne, Hans Daae en Norvège — de sociétés féminines norvégiennes, de l'Alliance universitaire des femmes pour la

⁷ Bertha de Suttner à Henry Dunant, 7 octobre 1895, BPU, Genève, Ms. fr..2112, p. 112. Voir A. Durant, « L'évolution de l'idée de paix dans la pensée d'Henry Dunant », *De l'utopie à la réalité*, Actes du Colloque Henry Dunant (3-5 mai 1985), Sociétés Henry Dunant, Genève, 1988, pp. 353-395.

⁸ Henry Dunant à Bertha de Suttner, 10 octobre 1895, ONU, Genève, collection Suttner-Fried. Lettre essentielle pour connaître les idées pacifistes d'Henry Dunant.

⁹ Sur les rapports de la Croix-Rouge et de la paix, J. Pictet, « La Croix-Rouge et la Paix », *RICR*, n° 387, mars 1951, pp. 191-201,

J.-G. Lossier, *La Croix-Rouge et la Paix*, CICR, Genève, 1973, et A. Durand, *Le Comité international de la Croix-Rouge*, Centre de Recherches européennes de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1980, ch. 10, publié dans *RICR*, mars à août 1981; 2^e éd.: *CICR*, 1982. Voir également du même auteur: « Gustave Moynier et les Sociétés de la Paix », *RICR*, n° 821, septembre-octobre 1996, p. 575 et suiv.

¹⁰ Note concernant le Comité international de la Croix-Rouge, siégeant à Genève, *ACICR*, CR 99/o (2).

paix, de professeurs des Universités d'Amsterdam et de Bruxelles, de députés au Parlement suédois ou à la Diète du Wurtemberg. Il n'avait pas manqué d'adresser aux membres du jury les ouvrages et brochures consacrés aux origines de la Croix-Rouge et à sa propre biographie, notamment les ouvrages de Rudolf Müller, de Haje et Simon et de Hans Daae, qui témoignaient du rôle qu'il avait joué dans la fondation de la Croix-Rouge.

La candidature du CICR, pourtant dûment enregistrée, ne figure pas sur la liste des treize candidats que le secrétaire Christian Lange a soumise au jury du Parlement norvégien¹¹. Mais la documentation envoyée par le CICR a contribué, en définitive, à soutenir la candidature de Dunant. «Finalement, lit-on dans le rapport Lange, une partie aussi des documents remis par le Comité de la Croix-Rouge est importante pour Henry Dunant.»¹² Dunant pouvait-il espérer un meilleur soutien, quand bien même ce soutien était involontaire ? Mais Frédéric Passy, vétéran par son engagement dans les campagnes pacifistes, vétéran aussi par l'âge, n'avait pas moins de titres au choix du Comité Nobel. La solution adoptée, que Dunant avait acceptée à l'avance, fut de partager le Prix entre les deux candidats.

L'on peut certes s'étonner de voir ces rivalités et ces intrigues se manifester pour l'obtention d'un prix de la Paix. Mais sans doute est-ce là une conséquence inévitable du système de concours annuel institué par le Prix, qui élimine nécessairement des candidats méritoires. Les hommes qui ont consacré leur carrière à la réalisation d'une œuvre scientifique, littéraire ou sociale ne sont pas enclins à la sous-estimer, et mettront à la défendre autant d'ardeur qu'ils ont consacré d'énergie à la construire. Ce n'est pas seulement dans le domaine de la paix que le choix du lauréat donna lieu à contestation.

¹¹ Voici la liste des 13 candidats présentés par Christian Lange : W. Randal Cremer, Chevalier Descamps, Elie Ducommun, Henry Dunant, D' Albert Gobat, Fr. de Martens, Marquis Pandolfi, Frédéric Passy, W. T. Stead, Léon Tolstoï, Bureau international de la Paix, Institut de Droit international, Union interparlementaire (Bureau interparlementaire). Voir

W. Heudtlass, *J. Henry Dunant, Gründer des Roten Kreuzes, Urheber der Genfer Konvention*, 4^e édition, W. Kohlhammer, Stuttgart/Berlin/Köln/Mainz, p. 212.

¹² Voir la notice concernant Henry Dunant présentée au Comité Nobel norvégien par le secrétaire de ce Comité. Notice citée en allemand par Willy Heudtlass, *ibid.*, p. 215 et suiv.

Le premier Prix Nobel de littérature fut attribué à Sully Prudhomme. La désignation du poète-philosophe français, fortement soutenue par ses confrères de l'Académie française, et dont la notoriété était peut-être mieux affirmée à cette époque qu'elle ne l'est aujourd'hui, ne faisait pas l'unanimité. Dans une étude qu'il a consacrée au premier Prix Nobel de littérature, l'écrivain Gunnar Ahlström, après avoir rappelé les hésitations, les controverses, les tergiversations, les inquiétudes inavouées qui avaient précédé l'attribution du Prix, cite les commentaires d'un grand quotidien suédois, qui déplorait que l'Académie suédoise n'eût choisi ni Tolstoï, ni Ibsen, ni Björnson, ni Mommsen, ni Swinburne, ni Zola, ni Anatole France, ni Carducci, ni Mistral, ni Hauptmann, pas même Etchegarray, et qu'elle ait finalement retenu Sully Prudhomme¹³.

Tels sont les remous causés par l'attribution d'un prix dont le prestige n'a cessé de grandir. Et depuis lors, n'a-t-on pas vu tel ou tel savant, physicien ou biologiste, protester que les travaux que le Comité Nobel avait distingués chez l'un de ses confrères n'étaient que l'aboutissement de ses propres recherches? Chaque Prix Nobel fait un lauréat et vingt mécontents.

En rendant compte, dans le *Bulletin international*, de la nomination d'Henry Dunant, le CICR ne conteste pas les mérites du lauréat, ni sa qualification pour le Prix Nobel, qui représente, écrit-il, «un hommage mémorable rendu à la Croix-Rouge»¹⁴. Mais ce que conteste l'auteur de l'article — il s'agit certainement de Gustave Moynier, dont on reconnaît le style et la pensée —, c'est le titre de *fondateur* que lui ont donné certains journaux et qu'il s'attribue lui-même. Pourtant, Gustave Moynier a toujours reconnu que c'était la publication d'*Un souvenir de Solférino* qui était à l'origine du Mouvement de la Croix-Rouge, et que c'est la lecture du livre

¹³ D^r Gunnar Ahlström, «La petite histoire de l'attribution du Prix Nobel à Sully Prudhomme», dans *Le Prix Nobel de littérature*, par le D^r Anders Österling, secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise, pp. 23-31. Tolstoï était candidat au Prix Nobel de la Paix.

¹⁴ «Le Prix Nobel dit de la Paix», *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, n° 129, janvier 1902, pp. 43-44. Un second article, intitulé «Le fondateur de la Croix-Rouge», parut dans le numéro du Bulletin, n° 130, avril 1902. Voir également J. de Senarclens, *Gustave Moynier le bâtisseur*, Slatkine, Genève, 2000, pp. 283-296.

fondamental d'Henry Dunant qui l'avait lui-même déterminé à construire leur œuvre commune. Mais à ses yeux, la fondation de la Croix-Rouge est une œuvre collective et impersonnelle, dont l'accomplissement fut confié par la Société genevoise d'Utilité publique au Comité international de secours aux militaires blessés, créé à Genève en 1863. Le débat, qui n'est pas seulement un débat sémantique, s'est poursuivi jusqu'à nos jours.

En dépit de ces réserves, Gustave Moynier conclut : « Toutes les Sociétés de la Croix-Rouge seront certainement heureuses et fières de voir l'initiateur de l'œuvre à laquelle elles consacrent leurs efforts, récompensé comme étant un de ceux qui ont le mieux contribué à la fraternité des peuples. »

Gustave Moynier avait aussitôt songé à présenter à nouveau la candidature du CICR pour 1902. Mais dans la séance du 4 janvier 1902, le Comité, après examen, décida de ne plus se mettre en avant pour le Prix Nobel.

Gustave Moynier estima alors que, dès le moment où le CICR ne se représentait pas, il pouvait avancer sa propre candidature. Et nous pouvons juger, à notre tour, en considérant la somme des travaux accomplis par Gustave Moynier, ses initiatives dans le domaine du droit humanitaire, son rôle dans le développement de la Croix-Rouge, qu'il s'était consacré avec persévérance et lucidité à l'atténuation des maux de la guerre, et qu'il était l'un de ceux qui méritaient d'être désignés par un Prix de la Paix. Pour donner suite à son projet, Gustave Moynier s'adressa à son confrère de l'Institut de droit international, Richard Kleen, qui présenta sa candidature pour l'année 1902, puis à nouveau pour 1903 et 1905¹⁵.

Mais trop de pionniers ou de dirigeants des mouvements pacifistes attendaient à leur tour d'être reconnus pour qu'une place fût laissée au président du Comité international si peu de temps après la désignation d'Henry Dunant. L'année 1902 vit la nomination d'Elie Ducommun, l'un des fondateurs de la *Ligue internationale de la paix et de*

¹⁵ Renseignements obligeamment communiqués par l'Institut Nobel norvégien, Oslo. Le rapport de présentation de la candidature de Gustave Moynier fut écrit par le

professeur Herzberg, l'un des principaux conseillers du Comité Nobel, d'après les notices biographiques fournies par Richard Kleen.

la liberté et secrétaire général du *Bureau international de la paix*, et de Charles-Albert Gobat, directeur du Bureau central de l'*Union interparlementaire*. En 1903 fut désigné William Randal Cremer, fondateur et secrétaire de la *Ligue internationale d'arbitrage*. En 1904, le Prix fut attribué à l'Institut de droit international, dont Gustave Moynier était l'un des onze cofondateurs et le président d'honneur. L'année 1905 vit la nomination de la baronne Bertha de Suttner, la grande pacifiste austro-hongroise, dont la candidature fut soutenue par trente-deux personnalités, parmi lesquelles se trouvaient les deux premiers Prix Nobel, Frédéric Passy et Henry Dunant. Sagement, Gustave Moynier renonça.

Dès lors, et jusqu'à la Première Guerre mondiale, il ne fut plus question du Prix Nobel au Comité. Ce n'est qu'en mars 1916, au plus fort du conflit, que Maurice Dunant, neveu et exécuteur testamentaire d'Henry Dunant, membre du Comité directeur de la Croix-Rouge suisse et président de la Société genevoise d'Utilité publique, prit l'initiative de présenter la candidature du CICR, pour le rôle qu'il avait joué dans la création et dans le fonctionnement de l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Sa requête ayant été transmise à Christiania après le délai prescrit (1^{er} février 1916), elle ne put être enregistrée cette année-là. Mais Maurice Dunant demanda expressément qu'elle fût reconsidérée pour le Prix de 1917. Le Conseil fédéral avait alors accepté de présenter la candidature du CICR, qui fut appuyée également par le professeur Louis Renault, membre de l'Institut, Prix Nobel 1907. Et cette fois, grâce à la noble intervention de l'héritier spirituel d'Henry Dunant, le Prix Nobel de la Paix fut attribué au CICR¹⁶.

¹⁶ Paul Des Gouttes, au nom du Comité, avait remercié Maurice Dunant en ces termes : « Le Comité international m'a chargé de vous exprimer sa reconnaissance de l'initiative que vous avez eu l'amabilité de prendre en sa faveur, en votre qualité de neveu et exécuteur testamentaire de Jean Henri Dunant, un des fondateurs de la Croix-

Rouge. (...) Le Comité international se plaît à rendre hommage à la générosité de sentiment qui vous a fait agir, et ne manquera pas, lors de sa prochaine séance, de prendre acte de votre démarche désintéressée. », Paul Des Gouttes à Maurice Dunant, 28 avril 1916, ACICR, B CR 99-1.

Le Prix Nobel de la Paix fut à nouveau décerné au CICR en 1944, en reconnaissance de son activité pendant la Seconde Guerre mondiale, puis conjointement au CICR et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge¹⁷ en 1963, comme consécration de leurs travaux, à l'occasion du centenaire de la fondation de la Croix-Rouge.



¹⁷ Aujourd'hui Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Abstract

The first Nobel Peace Prize (1901) Henry Dunant, Gustave Moynier and the International Committee of the Red Cross as candidates

by ANDRÉ DURAND

The first Nobel Peace Prize was awarded a century ago to Henry Dunant and Frédéric Passy, thus honouring two different aspects of the struggle against war: the endeavour to limit the suffering of war victims through humanitarian action, in particular the creation of the Red Cross; and the fight against war itself, or pacifism. The article traces the history of Dunant's candidacy and the uneasiness to which it gave rise in Geneva. Indeed, while recognizing the merits of Henry Dunant for promoting the idea of what subsequently became the Red Cross Movement, the ICRC with Gustave Moynier as its President considered that the International Committee itself should be a candidate for the Peace Prize. The attempt to put forward the institution (and not the person of Henry Dunant) failed, as did the candidacy of Moynier in the following year. The ICRC did, however, receive the Nobel Peace Prize in 1917, 1944 and, together with the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, in 1963 (the centenary of the Red Cross).

